

Un cas probablement unique

LE FAMEUX PROCES MALO-SABOURIN

Rien, paraît-il, n'intrigua plus les Montréalais d'il y a soixante ans, que le fameux débat qui mit aux prises, devant les tribunaux, le docteur Sabourin et l'huissier Malo.

Sur cette affaire, dont il n'y a guère d'exemple, nous avons le texte d'une chanson que l'on vendait alors par les rues et qui est devenue introuvable aujourd'hui. Nous en devons le seul exemplaire connu à M. I.-A. Richard, un mécanicien septuagénaire qui a bien voulu nous le laisser reproduire.

Mais auparavant, il est nécessaire de mettre le lecteur au courant des faits qui inspirèrent le poète. Ces détails nous sont fournis par deux vieillards qui ont connu les personnages dont il sera question.

Un nommé Pierre - Lucien Malo, d'abord huissier à Saint-Charles sur le Richelieu, puis à Montréal, s'était amassé un petit capital à force d'économie. Pour faire fructifier son amas, il prêtait sur billets, à gros intérêt, prétend la rumeur, toujours plutôt maligne que benigne.

Parmi sa clientèle, l'économiste comptait le docteur Sabourin qui vécut à Longueuil entre 1854 et 1859, date à laquelle il vint exercer sa profession à Montréal.

RE-MALO

On la digestion définitive de \$5,600.

COMPLAINTES LAMENTABLES

Sur l'air gai: Bonjour Maître Corbeau.—Par un homme grave. Et libéra nos à MALO! Bis repetita placent.

Vous tous qui connaissez l'histoire de Malo, je vais à ce sujet vous conter du nouveau. Ce matin par hasard, j'entrais au tribunal Et je vis un spectacle, hélas! qui me fit mal.

Sur l'air du Tra, la la la.
Sur l'air du Tra, la la la.
Sur l'air du Tra, la la la!

Le Docteur Sabourin (puisqu'on l'a bien nommé) Était à l'audience avec le sus nommé; Celui-ci l'accusait d'avoir un certain jour, Fait envers sa fortune un diabolique tour. Sur l'air du Tra, etc.

Comme bien vous savez, messieurs, il prétendait Que l'Orgre de Longueuil par trop bien avait; Et que pour le nourrir, il faudrait—doux Jésus!— Avoir cent fois autant de piastres que Crésus!! Sur l'air du Tra, etc.

Encor prétendait-il qu'il en viendrait à bout, Qu'il ne laisserait rien et qu'il croquerait tout. Trente trois mille francs! disait-il tout en pleurs, Avalés d'un seul coup!... C'est le roi des malheurs! Sur l'air du Tra, etc.

Le Docteur protesta de sa sobriété, Dit qu'il mangeait des pois et qu'il buvait du thé Et que sa digestion, par un bout de papier, Pouvait toujours finir mais jamais commencer. Sur l'air du Tra, etc.

Les témoins entendus chacun déclara net N'avoir pas mis sa griffe à ce fameux billet. —Si c'étaient de faux noms? —Mais... ni vu ni connu. Plus de corps du délit, — plus de faux reconnu. Sur l'air du Tra, etc.

Alors les avocats: Patati, patata, Patata, patati, patata, patata. Chacun fit un discours ou comme bien souvent Nul ne comprit grand'chose et qu'on trouva flambant. Sur l'air du Tra, etc.

De Pathos en pathos le juge exténué, Rendit son jugement, ayant éternué; Il dit qu'en conscience et selon l'équité, Malo paierait les frais et serait débouté!... Sur l'air du Tra, etc.

L'infortuné Malo pour s'avoir son billet Était tout son luxe et s'était fait coquet; Il portait en ce jour un paletot tout neuf Qui n'avait que trois ans couvert le dos d'un veuf. Sur l'air du Tra, etc.

Un chapeau, retapé coiffait son triste chef Courbé par cet arrêt le frappant de rechef. Le malheureux au ciel, levait à tout moment Ses mains que recouvraient des gants d'enterrement. Sur l'air du Tra, etc.

On dit que ce malheur fait sa conversion, Qu'il renonce à ce monde, à sa perversion; Qu'il va se faire moine et dans quelque couvent Enterrer sa personne avec sa pauvre argent. Sur l'air du Tra, etc.

Mais d'autre part on dit qu'il change de quartier, Qu'il renonce à jamais au métier d'usurier. Pour dévorer mon bien, (qu'on dit qu'il dit) ma foi! J'en profiterai mieux s'il est mangé par moi. Sur l'air du Tra, etc.

Il va prendre un hôtel, donner concert et bal, Parier sur le Turf, nourrir un beau cheval; Inviter ses clients, leur donner à souper, Et l'Auteur de ces vers ira pour découper. Sur l'air du Tra, etc.

MORALE

Mais non, c'est un pli pris, Malo sera Malo, Tout ce qu'on chantera, pour lui tombe dans l'eau. Après son dernier soufle, au bord de l'Académie, Il ira marchander son passage à Caron!... Sur l'air du Tra, etc.

C'est un pli pris aussi que chez un usurier Quand on emprunte peu, beaucoup il faut payer; Et qu'ainsi l'intérêt, mangeant le Capital De honte en déshonneur conduit à l'hôpital. Sur l'air du Tra, etc.

F. V.—Tout exemplaire non revêtu du cachet ci-joint sera réputé contrefait et 25 piastres de récompense seront données à celui qui indiquera, sûrement, l'imprimerie d'où il sort. Dépôts: A Montréal au bureau de M. Seraphin Cavalier, rue Bonsecours No 11. A St-Hyacinthe, au bureau du Courrier. Libérale remise aux libraires et aux journaux.

Il ne nous est pas possible de dire que cette chanson contienne la vérité dans toute son exactitude, toutefois on nous assure qu'elle circula et qu'elle eut de la vogue.

Que devinrent ensuite les acteurs de ce mélodrame? Le sieur Malo conçut un tel chagrin de la perte de son procès qu'il vécut, plus pauvrement que jamais. La plupart de ceux qui l'ont connu affirment qu'il restait riche, néanmoins il paraissait vivre de charités. Son aspect était misérable; il s'enveloppait dans une longue redingote défraîchie, serrée à la taille au moyen d'une corde et pour couvrir sa tête, il portait un antique chapeau de soie, aux poils rendus rebarbatifs, par leur longue exposition aux intempéries.

On croit qu'il trépassa vers 1872, cependant nous avons vainement cherché trace de son décès dans les registres de Montréal.

Quant au docteur Sabourin, il quitta le Canada avec sa famille pour aller habiter la Louisiane et il serait mort, il y a longtemps près de la Nouvelle-Orléans.

NOURRICE PAYEE AVEC UNE TOILETTE A LA FRANÇAISE

Un cas assez curieux dans les annales des tribunaux de Montréal. — Une sauvagesse se fait habiller à la française pour paiement de ses services.

Dans les documents qui sont conservés au palais de Justice de Montréal il y a des faits qui pourraient probablement intéresser ceux qui s'occupent de l'histoire de la médecine au Canada, sous le régime français, tel par exemple, ce cas d'allaitement tardif.

Un marchand de Montréal, Pierre Roze, souffrant d'une maladie contagieuse et incapable sans doute, de consommer les aliments ordinaires engagea une sauvagesse pour l'allaiter. Cette précieuse nourrice lui fut trouvée par Paul Le Moine de Maricour. Le malade n'en mourut pas moins quelques semaines plus tard et la Sauvagesse réclama son salaire du sieur Antoine Pascaud, marchand, exécuteur testamentaire du défunt.

Pour s'éviter des embarras Pascaud décida de ne payer que sur un ordre du tribunal. De là un procès dont voici le résumé: "A monsieur le lieutenant général civil et criminel de la prévôté de Montréal.

Supplie humblement, Marie Chamblin et vous remontre qu'elle auroit allé le sr Pierre Roze environ un mois et demi, pour raison de quoi, ledit Roze lui avoit promis, en présence de monsieur de Maricour et de François Roze de l'habiller à la française de pied en cap. Et comme ledit Roze est décédé depuis trois à quatre jours sans avoir satisfait à sa promesse, elle a recours à vous pour y estre pourvue.

Ce considéré, monsieur, il vous plaise avoir égard aux plaintes et risques dans laquelle ladite suppliante est exposée à contracter la maladie dudit défunt Roze. Et en conséquence de la promesse dudit Roze, Et après avoir entendu le dit sieur de Maricour et le dit François Roze son frère, à tels jours et heures qu'il vous plaira, ordonner au sieur Pascaud, l'exécuteur de son testament de me fournir les choses qui me seront nécessaires pour m'habiller suivant ma condition de pied en cap, conformément à la dite promesse, Et vous ferez justice.

ARDOUIN

faisant pour la suppliante. Soient assignés ledit sieur Pascaud et le dit sieur de Maricour et ledit Roze à comparaître par devant nous en nostre hostel, mardy prochain, heure d'audience.

Mandons, etc. Fait à Ville-Marie, le 17e jour de fév. 1702. JUCHEREAU DE ST DENIS

Trois jours après, le 20 février, on procéda à l'inventaire des biens de feu Pierre Roze. Le 21 février, à l'audience, Marie Chamblin "habillée en sauvagesse et ne parlant que l'iroquois" donna son témoignage par l'intermédiaire de Françoise Goupil, veuve du sieur Gouraud La Coste qui avait été nommée interprète d'office.

Le sieur LeMoine de Maricour, 37 ans et François Roze 18 ans, corroborèrent les assertions de la plaignante en sorte que le sieur Pascaud reçut ordre de payer la dette.

Le 22 février, Françoise Goupil accompagnée de l'iroquoise comparut devant le tribunal et déclara que celle-ci avait reçu des habits pour une somme de 70 livres, 19 sols et qu'elle était satisfaite.

Si l'on tient compte de la valeur de l'argent à cette époque la "fille des bois" devait avoir choisi un costume assez coquet.

Le crâne d'Henri IV

Les journaux, il y a quelque temps, publièrent les détails de la découverte (?) du crâne d'Henri IV.

Il avait donc été perdu? C'est la première fois qu'on en parle, depuis les journées d'octobre 1793, où furent exhumés les corps royaux dans l'Abbaye de Saint-Denis.

Le 31 juillet 1793, sur la proposition de Barère, rapporteur du Comité de Salut Public, la Convention Nationale décréta: "Les tombeaux et mausolées des ci-devant, élevés dans l'église de Saint-Denis, dans les temples et autres lieux, dans toute l'étendue de la République, seront détruits le 10 août prochain."

En conséquence, le 6 août 1793, commença la destruction des magnifiques tombeaux de la basilique. 51 tombeaux, chefs d'oeuvre progressifs de l'art français de douze siècles, furent renversés en trois jours.

L'extraction des corps reposant sous ces tombeaux débuta le 12 octobre. Henri IV en fut le premier. Il avait échappé à dix-huit attentats; il ne put éviter le dix-neuvième, ni le couteau de Ravaillac.

L'enveloppe de cire fut brisée et mit à découvert le cerceuil de plomb. Sous le suaire blanc, intact, apparut le corps d'Henri IV, entièrement conservé. Il semblait dormir, disent les témoins oculaires. Il resta trois jours adossé contre un pilier de la crypte, à la vue des curieux.

Les uns lui coupèrent des mèches de cheveux et de sa longue barbe. Un autre lui arracha deux dents; une manche de la chemise fut enlevée du cadavre.

Le sculpteur Comperot fit le moulage de la tête, dont les reproductions furent vendues plus tard chez tous les mouleurs. Il est fort probable qu'il en existe encore chez les amateurs.

Le lundi, à deux heures de l'après-midi, publiquement, son corps fut précipité au fond de la grande fosse commune qui devait recevoir le corps des autres locataires de l'Abbaye. A trois heures eut lieu l'ouverture du cercueil de Louis XIII.

Pourquoi tous ces détails? Pour démontrer que l'extraction et la chute du corps d'Henri IV dans la fosse commune se firent en présence d'une nombreuse assistance, en plein jour.

Comment une main sacrilège aurait-elle pu couper la tête et l'emporter? Elle serait l'objet aujourd'hui d'une publicité sujette à caution. La marque d'un vernis aurait été relevée à la base du cou, derrière la tête; signe caractéristique des embaumements italiens lorsqu'ils opéraient les corps des morts.

Qu'est-ce que cela prouve? DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOURNAL

DIFFERENTES MANIERES D'AIDER NOTRE JOURNAL

- 1.—En s'y abonnant ou en payant son abonnement.
- 2.—En lui procurant de nouveaux abonnés.
- 3.—En le faisant lire.
- 4.—En lui apportant une collaboration littéraire.
- 5.—En sollicitant des annonces à son intention.
- 6.—En encourageant nos annonceurs, disant que vous avez vu leurs annonces dans notre journal.

Tél. R. 1731-w 218 Murray

T. St-Jacques

REPARAGE DE Radiateurs d'Automobiles, de Truck, Tracteurs, Camions, etc. Nous faisons une spécialité du réparation des radiateurs seulement. Qu'ils soient trop chauffés, gelés, défoncés, tordus ou crevés, ainsi que "recoragés". Une visite est sollicitée.

ABONNEZ-VOUS AU "CANADIEN"

ELECTIONS MUNICIPALES DE 1926

AVIS est par les présentes donné qu'une assemblée des électeurs de la Ville d'Ottawa aura lieu dans la Salle du Conseil, Hôtel de Ville, lundi, le 30e jour de novembre courant, pour fin de nommer les candidats pour les fonctions de Maire et de Commissaires pour ladite Ville pour l'année 1926. Les nominations seront reçues par le soussigné de 10 à 11 heures du matin seulement.

Il y aura aussi des assemblées le même jour à midi, dans les divers quartiers de ladite Ville et aux endroits suivants pour fin de nommer les candidats aux fonctions d'Échevins pour ladite Ville pour ladite année de 1926, et pour les fonctions de commissaires pour ladite Ville pour la durée d'office suivante. Les nominations seront reçues par les officiers de nominations de midi à 1 heure de l'après-midi seulement.

Quartier Victoria—Au Poste des Pompiers No 1, rue Duke. Quartier Dalhousie—Au Poste des Pompiers No 7, rue Arthur. Quartier Wellington—Au Poste des Pompiers No 2, rue Albert. Quartier Centre—Au Poste de Police, rue Queen.

Quartier Capital—Au Poste des Pompiers No 3, avenue Preston. Quartier St-Georges—Au Poste des Pompiers No 3, avenue Laurier-Est. Quartier By—A la Salle du Marché, rue York.

Quartier Ottawa—Au Poste des Pompiers No 5, rue Water. Quartier Rideau—Au Poste des Pompiers No 6, rue Sussex. Si l'on nomme plus de candidats que le nombre requis pour remplir lesdites fonctions, les procédures seront ajournées jusqu'à lundi, le 7me jour de décembre, 1925, alors qu'un scrutin aura lieu, à moins, qu'en raison de la démission d'un ou de plusieurs candidats, une élection par acclamation soit déclarée.

Daté à Ottawa, ce 21me jour de novembre, 1925. NORMAN H. H. LETT, Greffier de la Ville.

REVISION DE LA LISTE DES VOTANTS

AVIS est par les présentes donné que la date de la session de la Cour du Juge l'audition des demandes de personnes qui ont déposé des appels chez le Greffier de la Ville pour faire inscrire leurs noms sur la liste des Votants Municipaux pour l'année 1926, a été changée du 19 courant à jeudi, le 25 courant, à 2 heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, Hôtel de Ville.

Daté à Ottawa, ce 21me jour de novembre, 1925. NORMAN H. H. LETT, Greffier de la Ville.

Une recommandation de NOEL



P.S.—Si vous projetez de faire des changements durant l'année nouvelle, en ce qui a trait à votre service électrique — rappelez-vous que l'Hydro est votre propre compagnie, et que c'est votre devoir de l'encourager.

A LUMIERE et la CHALEUR ont toujours eu leur rôle à jouer dans la célébration de Noël.

Dans le bon vieux temps c'était la chandelle et la bûche. Maintenant on les a remplacés en bien des foyers par l'électricité.

Le Noël électrique est le Noël gai, parce que c'est le Noël sans accidents, le Noël sans danger de feu des décorations et sans les inconvénients des anciennes méthodes de chauffage. Et il n'y a rien de mieux comme cadeau de Noël qu'un des appareils électriques modernes tels que fers électriques, grille-pain, grilles électriques, onduleurs électriques et autres du même genre.

Mettez un appareil électrique sur votre liste de Noël.

COMMISSION HYDRO-ELECTRIQUE D'OTTAWA

109, rue Bank Téléphone: 1901 Queen

ABONNEZ-VOUS AU "CANADIEN".

CAPITAL

La Bière Honnête en Pureté et Qualité

The Capital Brewing Co. Limited OTTAWA, ONT.

Les Détenteurs d'Actions Ordinaires DU Pacifique Canadien

LES DETENTEURS d'actions ordinaires et privilégiées de la Compagnie sont les véritables propriétaires du Chemin de Fer du Pacifique Canadien. Ils détiennent pour \$260,000,000 d'actions ordinaires et \$93,335,000 d'actions privilégiées.

En moyenne, les actionnaires ordinaires ont payé \$112 par action et leurs contributions de \$31 par action, à même les excédents qui leur appartiennent, représentant conséquemment \$143 par action, ou \$371,800,000 en espèces au comptant.

De 1902 à 1914 inclusivement, la Compagnie a dépensé \$336,000,000 en voies doubles, travaux de terrassement et de réduction des pentes, terminus, chantiers à marchandises, ateliers, et autres améliorations tombant sous la rubrique "capital".

De cette somme, les actionnaires ont payé \$262,100,000 pour \$195,000,000 d'actions, valeur au pair, ou plus de \$134

923, le réseau de la Compagnie a dépassé de 7,000 à 13,600 milles, alors que ses charges fixes annuelles ne dépassèrent celles de 1899 que de \$6,650,000. La dette obligatoire diminua de \$47,000,000 à \$3,650,000.

Les recettes ont permis de verser aux actionnaires ordinaires jusqu'à 13 pour cent sur leurs actions, mais les dividendes n'ont jamais dépassé 7 pour cent, le reliquat étant ajouté à l'excédent. Ce dividende de 7 pour cent équivaut à moins de 2 pour cent du coût du chemin de fer.

On a appliqué à des améliorations, di-

tes "de capital", des centaines de millions provenant des excédents des actionnaires, et c'est pourquoi, entre autres raisons, la capitalisation de la Compagnie est inférieure d'au moins \$200,000,000 à la valeur réelle de la propriété, et les charges fixes, maintenues à un chiffre raisonnable, donnent au public l'avantage de taux, pour voyageurs et marchandises, inférieurs à ceux des Etats-Unis — et égaux, ou même inférieurs, à ceux de tout autre pays du monde.

Et ceci, en dépit du fait que les salaires, au Canada, sont aussi élevés que ceux des Etats-Unis, que le coût des rails, du combustible, et autres fournitures, et que la relation proportionnelle de la population à la longueur, en milles, du réseau est inférieure à celle de toute autre contrée.

L'administration financière du Pacifique Canadien a été avantageuse à toute notre population et la coopération des actionnaires, en cette sphère, a donné aux Canadiens les taux de transport de voyageurs et de marchandises les moins coûteux du continent.

Le Pacifique Canadien

Est, Essentiellement, Canadien et pour les Canadiens.

UN CONTE



ROSES ET LES ABEILLES

Un conte de roses et des abeilles. Une jeune fille voulait un jour cueillir une rose; mais les épines le firent et lui occasionnèrent de douloureux. Une autre fille voulut goûter le miel des abeilles. Elle se fit piquer par une abeille et demanda-t-on à son père, les roses si belles, les abeilles si agréables, pourquoi les abeilles, qui font si doux, ont-elles un air si dangereux?

La sagesse du Créateur l'a ainsi, répondit le père, et rappelle que même ce qui est plus beau et de plus dans la nature présente des dangers aux enfants qui ne savent en jouir sans prudence.

Le sujet doux et beau peut exciter nos vœux; examinez bien s'il n'est pas dangereux. Christophe SCHMIDT.

LE SOUPER DES ENFANTS

Les enfants qui prennent un repas froid à l'école, ont besoin de manger des aliments chauds et substantiels, soit fait à la maison, soit par un repas de restaurant. Une bonne mère, dont les trois enfants sont de santé sont un vivant témoignage des soins qu'elle leur donne. Elle nous suggère ce conseil: Prenez une soupe au légume préparée au lait. Faites cuire les carottes, les pois, les légumes, quelques oignons et navets dans une casserole émaillée jusqu'à ce que les légumes soient devenus bien tendres. Prenez-les en purée au moyen d'un moulin à café. Passez la soupe. Faites chauffer à nouveau, et ajoutez un peu de beurre. Faites chauffer à nouveau, et ajoutez un peu de beurre. Faites chauffer à nouveau, et ajoutez un peu de beurre.

LE COIN DE SUPERSTITIE

Un coin de superstition. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée.

Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée.

Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée.

Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée. Un homme qui a un conseil de ne pas jeter le verre après la cognée.